



Compte Rendu du SNUipp-FSU de l'Oise

Audience « formation » du jeudi 27 juin 2013

Aujourd'hui, le SNUipp-FSU de l'Oise a été reçu en audience à la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale de l'Oise par le chargé de mission « formation », ainsi que l'Inspectrice d'Académie adjointe 1^{er} degré.

Le SNUipp-FSU a sollicité une audience afin de faire le point, lors de cette fin d'année sur :

- des situations particulières de collègues PES de l'Oise
- la formation de PES de cette année
- la formation des PES à venir

Le SNUipp-FSU de l'Oise est intervenu sur le bilan de l'année de formation plusieurs situations de collègues stagiaires et notamment sur :

- les dates tardives des réunions du jury académique (1^{ère} réunion le mercredi 26 juin ; la 2^{nde} aura lieu le lundi 8 juillet 2013)
- la place de la période d'évaluation qui arrive tôt au cours de l'année (dès février) donnant trop peu de temps à la période de formation
- les entretiens au Rectorat qui se dérouleront le 8 juillet pendant les congés
- le fait que l'avis de l'IEN se basait sur l'avis du tuteur (cadrage national).

Le SNUipp-FSU de l'Oise est intervenu sur plusieurs situations qui concernent :

- des avis différents entre celui du tuteur et l'inspecteur de circonscription
- le rapport de l'IEN basé sur celui du tuteur
- l'accès aux comptes rendus de visites des tuteurs de stage pour les stagiaires

Les rapports de visites doivent être complétés le jour même de la visite.

- la procédure d'alerte qui a été lancée dès le mois de février pour certains collègues
- l'affectation des collègues qui seront en renouvellement de stage pour l'année 2013-2014
- la situation des collègues placés en renouvellement de stage sur l'année scolaire 2012-2013 et les collègues en prolongation de scolarité

Sur la situation des collègues qui ont un avis défavorable à la titularisation :

Les collègues stagiaires seront convoqués devant une partie du jury académique : le matin du lundi 8 juillet. Les collègues concernés en seront rapidement informés par

courrier. Nous invitons les collègues concernés par une convocation à contacter Pierre Ripart par téléphone : 03 44 05 02 20 (vendredi 28 juin, lundi 1^{er} , mardi 2, et vendredi 5 juillet de 9h à 17h).

Nous pourrions ainsi vous expliquer le déroulement de cet « **entretien de qualification professionnel** », ces enjeux et objectifs.

PES 2013-2014 : informations sur l'organisation de la formation :

Il n'y aura pas de réunion d'accueil des lauréats du concours 2013. (à la différence de la Somme).

Sur l'affectation des Professeurs des écoles dans l'Oise :

Les services essaieront de leur donner leur affectation avant le départ en congés d'été (5 juillet) afin qu'ils puissent contacter leur école. IL manque encore 25 postes pour avoir les 160 supports pour y affecter les PES.

L'affectation ne pourra se faire que lorsque cette liste sera complète.

Les conditions d'affectation sont celles du texte de cadrage national. Les PES sont nommés sur une école en fonction de leur rang au concours et du lieu d'habitation (adresse indiquée lors de l'inscription au concours auprès du rectorat).

Le SNUipp-FSU de l'Oise est intervenu pour demander pour que les situations personnelles, familiales et/ou sociales des stagiaires soient observées par la DASEN. Dans ce cadre, les stagiaires sont invités à écrire à Franck Drains, 22 avenue Victor Hugo, 60025 Beauvais Cedex ou franck.drains@ac-amiens.fr (avec copie au SNUipp-FSU de l'Oise : 11, rue du Morvan BP 80 831, 60 008 BEAUVAIS et snu60@snuipp.fr).

Demande Transferts de scolarité pour l'année de stage :

À la marge et **uniquement pour l'année de stage**, des échanges en terme de transferts de scolarité sont possibles entre les 3 départements de l'Académie d'Amiens. Les DASEN des départements concernés observeront et acteront les demandes de transfert de scolarité en fonction du rang au concours quand cela est possible. Les PES concernés doivent envoyer un courrier aux DASEN des départements concernés (copie au SNUipp-FSU). Dans ce cas, nous vous invitons à contacter Pierre Ripart par téléphone : 03 44 05 02 20 (vendredi 28 juin, lundi 1^{er} , mardi 2, et vendredi 5 juillet de 9h à 17h) pour les demandes d'examen des situations particulières.

Organisation de la formation des PES dans l'Oise :

Les stagiaires seront rattachés à un centre de formation : Beauvais, Compiègne ou Nogent-sur-Oise. À chaque centre de formation seront rattachés 2 groupes : 1 pour l'élémentaire et 1 pour la maternelle. Les groupes seront mixtes : avec plusieurs formateurs intervenants sur des niveaux différents.

Les stagiaires auront des temps de formation groupée et d'observation dans la classe ou l'école de son tuteur pendant lesquels des enseignants brigade « formation

continue », les remplaceront. Ces brigades seront les mêmes pour chaque PES durant toute l'année.

Calendrier, non officiel, pour l'année 2013 – 2014 :

Le calendrier précis sera communiqué aux stagiaires après le conseil départemental de formation qui a lieu le vendredi 5 juillet. **Il est susceptible d'évoluer** avec la réunion du conseil départemental de formation.

Semaine d'accueil du 26 au 30 août 2013 : l'emploi du temps de cette semaine vous sera transmis rapidement par les services. Cette semaine débutera par une réunion d'accueil le lundi 26 août au lycée P. et M. Curie de Nogent-sur-Oise. Le SNUipp-FSU de l'Oise sera présente lors de cette journée de pré-rentrée et distribuera le guide « RIKIKISAITOU » à l'usage des Professeurs des écoles stagiaires de l'Oise.

Période 1 : de septembre à octobre (vacances de la Toussaint)

À la rentrée, les stagiaires seront directement devant leur classe (avec la visite du brigade de formation continue qui les remplacera durant les périodes de formation groupée).

2x5 jours de formation groupée en septembre et octobre (semaines différentes en fonction des groupes) avec le bilan n°1 et 2 journées d'observation dans la classe du tuteur.

Période 2 : de novembre à décembre (vacances de Noël)

4 jours de formation groupée en novembre ; le positionnement n°2 en décembre.

Période 3 : de janvier à février (jusqu'aux vacances d'hiver)

2 jours de formation groupée en février avec le bilan n°2.

Période 4 : de mars à mai (vacances de printemps)

En mars : une journée d'observation dans la classe du tuteur.

Période 5 : de mai à juillet (vacances d'été)

4 jours de formation groupée en mai.

À ces temps de formation groupée, s'ajouteront des heures de formation à distance avec la possibilité pour les stagiaires de se former à distance en suivant des « parcours » : 4 parcours élémentaire et 4 parcours maternelle auxquels s'ajoutent un parcours de lecture-écriture au cycle 2.

Bilan et Positionnement, Késako ?

Les Bilans complètent le temps de formation. Au nombre de 2, ils permettent d'établir un point d'étape sur l'acquisition des 10 compétences. Le 1^{er} bilan aura lieu lors de la seconde semaine de stage groupée (octobre), le 2nd au mois de février.

Les positionnements, également au nombre de 2, sont des temps qui permettent de personnaliser le parcours de chaque PES. Le 1^{er} positionnement aura lieu lors de la semaine de pré-rentrée, le 2nd au mois de décembre.

Validation et titularisation : Vous retrouverez le guide des PES pour l'année 2012-2013 [ici](#). Nous en éditerons un réactualisé pour la rentrée prochaine. Ce guide contient toutes les informations importantes sur le processus d'évaluation, de titularisation, les différentes étapes de la formation, le calendrier, les acteurs de la formation, les outils syndicaux mis à la disposition des stagiaires, une invitation à se syndiquer dès l'année de stage !

Tuteur – Tutrice de stage :

Un tuteur sera affecté à chaque Professeur des écoles. Les tuteurs sont des collègues formateurs en classe (PEMF) ou Directeur d'école d'application (DEA). Les PEMF en école d'application seront tuteurs de 3 stagiaires. Les PEMF qui exercent en dehors d'une école d'application seront tuteurs d'1 stagiaire. Les DEA seront tuteurs de 2 PES et d'1 PES en renouvellement de stage. Le tuteur sera, dans la mesure du possible, enseignant sur le même niveau que le PES qu'il accompagne.

Répartition des horaires de formation	
Formation groupée, bilans et positionnements	147 heures (23 jours x 6 heures + 3 x 3 heures)
Observation chez le tuteur	24 heures (3 visites de 8 heures)
Visite du le tuteur	16 heures (4 visites de 4 heures)
Visite des CPC	12 heures (3 x 4 heures)
Formation en circonscription	21 heures (8 x 3 heures)
Formation ouverte	104 heures
	TOTAL : 324 heures.

Renouvellement de stage à la rentrée 2013 :

Nous avons également évoqué l'année de formation des collègues qui seront placés après la seconde réunion du jury académique (lundi 8 juillet 2013) en situation de renouvellement de stage.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter.

Le SNUipp-FSU est le syndicat de tous les enseignants et personnels des écoles, des titulaires, comme des stagiaires.

L'équipe du SNUipp-FSU Oise